

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – NET COMPUTER Group SA

Disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.netcomputer.be/documents/conditions.pdf>

GENERALITES les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées/indiquée par lien vers notre site Internet ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Ces conditions prévalent sur les conditions générales d'achat de l'acheteur.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de ventes et aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de NET Computer Group SA, prévaloir sur ces conditions générales de ventes.

Les renseignements portés sur les catalogues, notices, barèmes, ne sont donnés qu'à titre d'information sans engagement, le vendeur pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis, le contrat conclu entre notre société et l'acheteur n'est pas cessible.

2- RESERVE DE PROPRIETE Les produits & services livrés par NET Computer Group SA sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires, nonobstant l'acceptation de tout effet de commerce. Le client s'interdit de modifier / supprimer les accès éventuels mit en place par NETCOMPUTER nécessaire à la livraison de prestations de support sur le matériel livré. LE CLIENT ACCEPTE également que cette clause de propriétés autorise NET COMPUTER à venir sur place pour reprendre le matériel livré, et/ou à couper l'accès à celui-ci tant que 100% des paiements relatif aux produits & services livré ne sera pas effectué.

Les risques de pertes ou de destruction seront à la charge de ce dernier. En cas de dépôt de bilan, de cessation de paiement ou de l'une des procédures prévues dans la loi sur le redressement ou la liquidation judiciaire des entreprises ou en cas de mise en application de la loi sur le règlement amiable, le client devra nous en aviser immédiatement et dresser à ses frais et sans délai, un inventaire complet et sincère des marchandises se trouvant dans ses stocks qu'il tiendra à notre disposition afin que la clause de réserve de propriété puisse éventuellement être mise en œuvre. Le client ne devra en aucun cas altérer ni supprimer les signes d'identification des matériels ou ceux portés sur les emballages.

3 - PRIX Les prix sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la commande et pourront être modifiés en fonction des variations du tarif constructeur. Ils sont révisables à tout moment en fonction de la variation du coût de leurs éléments constitutifs, dans le respect de la législation en vigueur (droits & taxes, taux de change,...). Les prix s'entendent ETC. ; frais forfaitaire d'expédition en sus. Les prix facturés sont susceptibles de varier en fonction de ces conditions. Le minimum de vos commandes doit être de 150 Euros.

4 – TRANSPORT ET LIVRAISON La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par délivrance a un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de MET Computer.

Le vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons globales ou partielles.

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire toute réclamation concernant celui-ci devra

Être faite dans les conditions fixées par l'article 105 du Code de Commerce.

5 – RECEPTION Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livre au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit en recommande dans les huit jours de l'arrivée des produits.

Il appartiendra à l'acheteur de (fournir toute justification quant à la réalité des vices et/ou anomalies constatés. Il devra laisser à NET Computer toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède; il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. L'accessibilité et l'aménagement des locaux destinés à recevoir du matériel lourd et encombrant sont à prévoir en temps voulu par le client; en aucun cas, le vendeur n'en supportera la charge.

6 – RETOUR de MARCHANDISE Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de NET Computer. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Le matériel doit être retourné dans son emballage d'origine et ne doit pas avoir subi de modification.

Toute reprise acceptée par NET Computer entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acquéreur

Après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par NET Computer

Dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit

Ou le remboursement des produits, au choix de NET Computer, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

Dans le cas où le retour pour reprise n'est pas justifié pour des raisons provenant des faits de NET Computer, la marchandise est reprise à 75% de sa valeur d'origine pour couvrir les frais administratifs dans un délai de 30 jours après livraison et à 50% passé ces délais.

7 – FACTURATION Les quantités facturées sont celles qui ont été réellement livrées. Elles peuvent différer de +/- 5% des quantités commandées.

Les facturations comportent la TVA afférente au taux fixé par les règlements fiscaux en vigueur au moment de la facturation Les factures pour l'exportation sont établies en hors taxes. Les produits destinés à l'exportation et livrés en Belgique, ne seront facturés en suspension de TVA qu'après réception par le vendeur des attestations nécessaires délivrées par les services fiscaux et fournies par l'acheteur.

8- CONDITIONS DE PAIEMENT Pour tout client ne possédant pas un compte ouvert chez NET Computer GROUP SA, le paiement est du comptant a la commande, toute demande d'ouverture d'un compte devra être accompagnée des références bancaires et commerciales usuelles (lisibles).

Sauf conditions spéciales, le prix des produits est payable au comptant et sans escompte au jour de la réception de la facture. S'il a été consenti des délais, la date de sortie d'entrepôt des produits est le point de délai I de la date d'exigibilité. Les paiements devront être effectués aux termes et échéances convenus.

NET Computer se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un nouveau plafond de découvert au client et d'adapter ses délais et modes de règlement, notamment en cas de non-paiement à une échéance ou de non-respect de l'une quelconque des conditions ci-inclues. Les traites soumises à l'acceptation et les billets à ordre doivent être établis ou retournés dans les 3 jours date de la réception de la facture.

En cas de règlement anticipé par rapport aux conditions générales de paiement figurant au recto de la facture, il sera accordé un escompte calcule prorata temporis au taux de base bancaire en vigueur au moment de la réalisation de ce paiement anticipé.

Aucune retenue sur paiement, aucune modification sous forme de débit rectificatif, aucun report de date d'échéance ne peuvent être effectués par le client, pour quelque cause que ce soit, sans notre accord préalable.

9- DEFAUT DE PAIEMENT

9-1 En cas de retard de paiement ou de paiement partiel à l'échéance fixée, les livraisons sont suspendues jusqu'au paiement intégral des sommes dues en principal et intérêts. NET Computer se réservant le droit de modifier sans préavis, les conditions contractuelles négociées. 9-2 Tous retards de paiement entraînent de plein droit l'exigibilité d'intérêts fixés à un taux ramené au mois, correspondant à 1,5 fois le taux d'intérêts légal en vigueur à l'époque ou le retard est constaté. Cette disposition étant convenue de façon formelle et irrévocable entre les parties ne nécessitera aucune mise en demeure préalable et ceci par dérogation expresse aux articles 1146 et 1153 du Code Civil.

9-3 A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance) l'intégralité des sommes dues par le client au vendeur deviendra immédiatement exigible. NET Computer se réserve le droit d'exiger le paiement comptant au moment de la livraison si la situation financière du client semble le justifier. Il en est de même si une modification de la capacité légale ou de l'activité professionnelle du client, une cession, une location ou un apport en société de son fonds de commerce, une prise de nantissement sur ce fonds ou s'il s'agit d'une société commerciale, une modification dans la personnalité de ses gérants ou administrateurs ou dans la forme de cette société, ou dans la situation juridique ou financière, modifient défavorablement le crédit client.

9-4 En outre, dans les cas prévus à l'article 14-3 ou en cas de manquement par le client à l'une quelconque des obligations résultant des présentes conditions générales de vente, NET Computer se réserve le droit de faire constater la résolution de plein droit de la (ou des) vente(s) intervenue(s). Résolution qui prendra effet cinq jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivi d'effet **En cas de résolution de plein droit, le client s'engage à restituer au vendeur les marchandises concernées sans délai et à première demande tous frais à sa charge.** 9-5 **La vente ne deviendra parfaite et translatrice de propriété que lors du règlement global et parfait des factures, nonobstant l'acceptation d'effet de commerce.** 9-6 Dans le cas où le vendeur serait contraint de réclamer le paiement de ses factures, même simplement par lettre recommandée, une indemnité minimale fixée à 15% du montant de la créance sera due par le client en sus des intérêts conventionnels visés ci-dessus, à compter de la date d'exigibilité de la facture, à titre de clause pénale irréductible et forfaitaire, conformément à l'article 1226 du code civil, et ce, sans préjudice des demandes pouvant être formées judiciairement en vertu de l'article 700 du NCPC.

10 JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions sont régies par la loi Belge.

En cas de contestation de tout ou partie des présentes conditions de vente, comme pour toutes celles pouvant naître de l'exécution d'une quelconque commande, il est fait attribution de juridiction compétente au TRIBUNAL DE BRUXELLES.